

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 26 avril 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023
Reçu en préfecture le 28/04/2023
Publié le **10 MAI 2023**
ID : 085-218502771-20230426-20230426001-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GUIET Cyrille, M. JÉHU Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme BUTON Sandra (donne pouvoir à M. RABILLÉ Jannick), M. GOURAUD Éric (donne pouvoir à Mme BELOTEAU Marie), M. JUSTIN Jean-Gérard (donne pouvoir à M. JÉHU Gérard), M. CHABOT Thierry, M. FERRÉ Hervé, M. GUIONNET Anthony, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 19 avril 2023.

Monsieur Cyrille GUIET a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DU SECTEUR ECOLE / RUE DU CHOSELIER
Délibération n°2023-04-26-001

Pour rappel, le conseil municipal a validé, par délibération du 21 novembre 2022, l'avant-projet définitif d'aménagement du secteur école / rue du Choselier.

La consultation, définie selon la procédure adaptée, a été lancée par une mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la commune (<https://www.marches-securises.fr>), le 21 mars 2023 et une parution dans un journal d'annonce légale (Ouest France) le 25 mars 2023.

Quatre entreprises (COLAS France - Etablissement Les Sables d'Olonne, SARL ATPR et SAS EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, SAS CHARIER RTU LA ROCHE SUR YON) ont remis une offre et celles-ci ont été examinées.

Suite à l'analyse du maître d'œuvre, le candidat arrivant en tête du classement est le suivant : COLAS France – Etablissement Les Sables d'Olonne, pour un montant de 167 875.05 € HT avec option enrobé pour l'intégralité de la rue du Choselier.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la procédure de mise en concurrence lancée le 21 mars 2023 selon le mode adapté,

Vu le Rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à conclure le marché correspondant avec l'entreprise COLAS France – Etablissement Les Sables d'Olonne et à signer l'acte d'engagement ;

Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget investissement de la commune, opération 231, compte 2151 ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

Le Maire, Jannick RABILLÉ



Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 26 avril 2023

Envoyé en préfecture le 05/05/2023
Reçu en préfecture le 05/05/2023
Publié le **10 MAI 2023**
ID : 085-218502771-20230426-20230426002-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme CHARIE Stella, Mme DAHAI Laurence, Mme GÉNERO Françoise, M. GUIET Cyrille, M. JÉHU Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme BUTON Sandra (donne pouvoir à M. RABILLÉ Jannick), M. GOURAUD Éric (donne pouvoir à Mme BELOTEAU Marie), M. JUSTIN Jean-Gérard (donne pouvoir à M. JÉHU Gérard), M. CHABOT Thierry, M. FERRÉ Hervé, M. GUIONNET Anthony, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 19 avril 2023.

Monsieur Cyrille GUIET a été désigné secrétaire de séance.

FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR ECOLE / RUE DU CHOSELIER
Délibération n° 2023-04-26-002

Dans le cadre des travaux d'eaux pluviales de la rue du Château d'Eau, il est possible de solliciter des financements :

Objet	Dépenses		Recettes
	H.T.	T.T.C.	
Montant prévisionnel des travaux - aménagement	167 875.05 €	201 450.06 €	
Montant prévisionnel des travaux – toilettes publiques	50 675.25 €	60 810.30 €	
Maîtrise d'œuvre	13 464.99 €	16 157.98 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL – Etudes (50% du HT)			6 732.50 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL – Travaux (20% du HT – plafonné à 40 000€)			40 000.00 €
VENDEE GRAND LITTORAL			50 000.00 €
AMENDES DE POLICE			10 000.00 €
FCTVA (16.404 %)			45 671.74 €
Autofinancement			126 014.10 €
TOTAL	232 015.29 €	278 418.34 €	278 418.34 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Adopte le plan de financement ci-dessus,

Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget communal,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jannick RABILLÉ

